

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-407

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2018-407

Conduite d'opération des projets de groupes scolaires pour le compte de la ville de Bordeaux - modalités de remboursement - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de développement de la Métropole et notamment de la ville de Bordeaux sous l'essor de son attractivité, la densification implique d'élargir le secteur central urbain par la reconstruction de quartiers rénovés amenés à articuler les sites voisins, de renouveler le dynamisme économique du quartier et d'introduire de nouvelles fonctions pour atteindre une mixité fonctionnelle et sociale, une mixité urbaine, de mettre en œuvre un développement durable (réhabilitation en éco-quartier), avec un souci particulier des préoccupations de la ressource énergétique ("quartiers zéro énergie") et de prévoir la demande en équipements publics, notamment les équipements scolaires, crèches et locaux associatifs.

S'agissant des équipements scolaires, afin d'être en mesure d'accompagner la production de logements sur l'ensemble des quartiers en mutation mais également dans le cadre des grandes opérations d'aménagement conduites par Bordeaux Métropole sur le territoire de la ville de Bordeaux et au regard des plans de charges et du nombre conséquent d'équipements à produire dans la même temporalité, il est proposé que la conduite d'opération pour 8 équipements scolaires, à réaliser d'ici 2022, soit confiée à un prestataire externe.

Les équipements concernés sont les suivants :

1. Groupe scolaire des Aubiers (livraison des locaux attendus août 2021)
2. Groupe scolaire la Jallère (livraison attendue août 2022)
3. Groupe scolaire Brazza 1 (livraison attendue août 2022)
4. Groupe scolaire Caudéran (livraison attendue août 2022)
5. Groupe scolaire Cocteau (livraison attendue août 2021)
6. Groupe scolaire Tivoli (livraison attendue août 2021)
7. Groupe scolaire Poincaré (livraison attendue août 2019)
8. Groupe scolaire Menuts (livraison attendue août 2021)

Cette mission, qui concerne tout à la fois des groupes scolaires sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (pour les groupes des Aubiers, de la Jallère et de Brazza) et des groupes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bordeaux, a fait l'objet d'une consultation lancée par le service commun des bâtiments de Bordeaux Métropole. Les tâches confiées aux prestataires retenus portent sur le conseil, suivi et assistance pour la définition des conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés. A ce titre, le conducteur d'opérations sera chargé de la coordination générale de

l'opération entre les divers intervenants en informant systématiquement le représentant du maître d'ouvrage de l'évolution du dossier.

Cette prestation qui comprend une tranche ferme couvrant les missions classiques de conduite d'opérations depuis les études de faisabilité jusqu'à la fin de la garantie de parfaite achèvement et une tranche optionnelle, liée à une augmentation du coût de l'opération de 40% maximum faisant suite à une modification des besoins induisant des sujétions supplémentaires pour le prestataire, est estimée au global à 627 K€ HT pour la tranche ferme de 7 groupes (le lot pour le GS (Groupe scolaire) des Aubiers devant être relancé).

Le coût de cette prestation sera supporté par chaque maîtrise d'ouvrage, avec pour chaque groupe l'estimation suivante s'agissant de la tranche ferme :

Lot 1 : Groupe scolaire les Aubiers : A RELANCER

Lot 2 : Groupe scolaire la Jallère : ACOBA pour un montant estimatif de 135 K€ HT

Lot 3 : Groupe scolaire Brazza 1 : ACOBA pour un montant estimatif de 145 K€ HT

Lot 4 : Groupe scolaire Caudéran : VERDI pour un montant estimatif de 79 K€ HT

Lot 5 : Groupe scolaire Cocteau : OTEIS pour un montant estimatif de 118 K€ HT

Lot 6 : Groupe scolaire Tivoli : ACOBA pour un montant estimatif de 89 K€ HT

Lot 7 : Groupe scolaire Poincaré : OPUS pour un montant estimatif de 40 K€ HT

Lot 8 : Groupe scolaire Menuts : OPUS pour un montant estimatif de 20 K€ HT

Dans ce cadre, la ville de Bordeaux sera donc redevable de la somme globale estimative de 346 K€ HT soit 416 K€ TTC. Au titre du service commun, ces missions seront suivies par la métropole pour le compte de la commune et les budgets correspondants seront ouverts sur un compte de tiers dédié afin de pouvoir présenter à la ville de Bordeaux les sommes exécutées pour son compte et à rembourser à Bordeaux Métropole.

Les remboursements de la Ville interviendront annuellement sur la base des dépenses TTC exécutées, arrêtées au 15 novembre de chaque exercice, et sur production d'un titre de recette par groupe scolaire accompagné d'un tableau récapitulatif certifié par le comptable public. Si le coût de la prestation devait être augmenté, notamment au regard de la mise en œuvre de la tranche optionnelle, alors la Ville, saisie de cette évolution et des motifs y concourant en tant que maître d'ouvrage, s'engage à rembourser à Bordeaux Métropole les sommes complémentaires pour les 5 groupes relevant de sa compétence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 relative au schéma de mutualisation,

VU la délibération n°2015/0273 du 29 mai 2015 relative à l'organisation générale des services de Bordeaux Métropole proposée,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de recourir, dans un calendrier très contraint, à une conduite d'opération externalisée pour la réalisation des groupes scolaires indispensables au besoin induit par la dynamique métropolitaine et en particulier sur le territoire de Bordeaux et que ce besoin ponctuel ne peut relever du mécanisme de révision de niveau de service des services communs.

DECIDE

Article 1 : d'assurer le suivi et l'exécution financière de la conduite d'opération pour la réalisation de 5 groupes scolaires au travers d'un marché de prestations pour le compte de la ville de Bordeaux. Cette dépense et son remboursement intégral par la ville de Bordeaux seront imputés sur un compte de tiers 458 ouvert à cet effet dans la comptabilité de Bordeaux Métropole.

Le remboursement par la Ville des sommes TTC exécutées par Bordeaux Métropole dans ce cadre interviendra annuellement sur la base du titre émis par la Métropole correspondant aux dépenses exécutées arrêtées au 15 novembre de chaque exercice. La ville s'engage à rembourser la Métropole dans les 30 jours suivant la réception dudit titre de recette.

Article 2 : le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette conduite d'opération pour le compte de la ville de Bordeaux et à son exécution financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 JUILLET 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2018</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	--